

**PLANCHE CENTRE SUD**

- Bernin
- Domène
- Le Versoud
- Montbonnot-Saint-Martin
- Murianette
- Saint-Ismier
- Saint-Nazaire-les-Eymes
- Villard-Bonnot

Vu, pour être annexé à ma décision du 30 JUIL. 2007  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Gilles BARSACO



**Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'amont de Grenoble**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE**

Chaque zone de risque est référencée par deux indices au moins :  
 \* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer  
 \*\* le second à la nature du risque  
 (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, en majuscule pour les autres cas)  
 \*\*\* le troisième à la nature de la zone

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R	Zones d'interdiction
R	Champs d'inondation contrôlée
B	Zones de contraintes particulières
B	Zones de contraintes moyennes
B	Zones de contraintes faibles
B	Zones de contraintes faibles (crue historique et remontées de nappes)
	Périmètre de la crue historique
	Limites communales
	Parcelles cadastrales
	Bati

  

Localisation du risque ***
a : espaces agricoles
s : champs d'inondation contrôlée
u : zones urbaines ou d'activités existantes et futures
n : espaces naturels

  

	Brèches
	Ouvrages hydrauliques

© IGN BD ORTHO (2003)

